

COMMUNE DE LA CHAPELLE CHAUSSEE

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de RENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2020

Le onze septembre deux mille vingt à 20h00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT Maire.

Etaient présents : Ms PICHOUX P.- BUAN J.-M.- Mmes DE LA VILLEON L. JANVIER Cécile (Adjoints)- M GLOAGUEN F. (Conseiller Délégué) – Mmes LEMEUX M.- POLET V.- BROUSSIN E.- NOURRISSON I. - Ms RUDELLE A.- SEVIN A.- ALIX J.L.-

Absents excusés :

MAURY A.- SIMON L.

Procurations

Mme MAURY Alexandra a donné procuration à M PICHOUX Patrick

M SIMON Ludovic a donné procuration à Mme JANVIER Cécile

Date de la convocation : 5 septembre2020

DELIB20200901

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire adjoint propose la nomination de **Madame LEMEUX Manon, secrétaire de séance.**

- Après délibération, à l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal désigne Manon LEMEUX, Secrétaire de séance.

DELIB20200902

Adoption des procès-verbaux du 27 août 2020

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 27 août 2020, à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction du procès-verbal présenté.

M SIMON Ludovic a donné procuration à Mme JANVIER Cécile.

DELIB20200903

Dossier RESTAURATION EGLISE- subvention DSIL

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires pour notre projet de rénovation de l'église.

En effet, notre projet s'inscrit totalement dans les aides attribuées au titre de la préservation du patrimoine public historique et culturel.

Un Maître Verrier a été sollicité pour diagnostiquer l'état de nos vitraux datant de la fin du 19^{ème} siècle dans notre église Saint Pierre.

L'ensemble des vitraux présente des altérations et nécessite des reprises des pièces de verre.

La couverture de l'église est en très mauvais état, elle est maintenue par une charpente datant du XVI^{ème} siècle qui s'altère peu à peu du fait de l'état de la couverture.

Un tableau « le christ en croix », des environs XVII^{ème} siècle est très dégradé et doit être expertisé avant sa remise en état. Sa présence dans le chœur de l'église présente un intérêt pour les visiteurs.

Des devis ont été sollicités pour la réfection de cet ensemble des travaux de restauration, rénovation
Des travaux importants qui portent sur :

1. Une reprise de la couverture de la charpente (du XVI^{ème} siècle) pour un montant de **71 815.00 €** + reprise de la couverture du dôme et du clocheton de l'église avec variante renforcement de la structure pour un montant de **44 358.60 €**
2. La restauration des vitraux pour un montant de **48 798,10 €**
3. La reprise des plâtres des embrasures après rénovation des vitraux pour un montant de **4 900 €**
4. La remise en état et la peinture des embrasures et des boiseries extérieures pour un montant de **3 967.20 €**
5. La remise en état des boiseries du chœur pour un montant **de 7 321.80 €**
6. Une étude pour la restauration d'un tableau situé au niveau du maître autel et nettoyage dudit tableau pour un montant de **6 525 €**
7. Réfection des marches de l'église **1 000 €**

C'est donc sur la somme totale de **188 685.70€** que nous présentons cette demande de subvention au titre de la DSIL.

Le plan de financement présenté aux services de l'Etat sera le suivant

Montant des travaux	188 685.70 € HT
Subvention escomptée DSIL 80%	150 945.56 €
Financement communal prêt	37 737.14 €

Le Conseil Municipal après délibération

Considérant le constat fait de la toiture très abîmée, des besoins de restauration des vitraux de l'église ainsi que la remise en état d'un tableau dans le maître-autel, du chœur de l'église

Sollicite une subvention au titre de la DSIL, plan de relance sur l'item : préservation du patrimoine public historique et culturel non classé.

Approuve le plan de financement présenté

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer une demande

Laure de LA VILLEON précise qu'elle a pris contact avec différents organismes susceptibles de pouvoir subventionner ces travaux.

DELIB20200904

DOSSIER CHAUFFERIE BOIS COMPLEXE SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

Monsieur le Maire présente la note d'opportunité relative au projet de changement de chaudière sur l'ensemble du groupe scolaire, maison de l'enfance/centre social de la commune.

Le groupe scolaire de la Chapelle Chaussée regroupe l'école maternelle et primaire de 1 328 m2 et la maison de l'enfance/centre social contiguë d'une surface de 660 m2 qui sont actuellement chauffés par une chaudière fioul, modèle ancien, datant des années 90.

L'ALEC a procédé à une étude sur les énergies dans nos bâtiments communaux et a constaté que la consommation d'énergie de ce bâtiment est de 19 000 kWh par an soit à lui seul 70% des consommations énergétique du patrimoine bâti de la commune. Il a été identifié comme prioritaire dans les démarches d'améliorations des performances énergétiques.

Une étude de faisabilité avec diagnostics, prescriptions, estimations et dimensionnement a été montée par l'ALEC avec préconisation des travaux pour début d'année 2021.

Ce projet permettra à terme :

- La réduction des consommations d'énergie. Les gains sont estimés à 20%
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce projet permettra de réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre de la commune

L'amélioration du confort des occupants adultes et enfants.

Monsieur le Maire rappelle la situation particulière de la structure maison de l'enfance/centre social. Outil très intercommunal car la fréquentation des chapellois est inférieure à 50%.

L'étude de faisabilité a estimé le coût de l'investissement comme suit :

Remplacement de la chaufferie fioul du groupe scolaire

Par une chaufferie granulés bois :	101 848.04 € HT
Travaux infrastructure chaufferie bois	55 000.00 € HT
Missions annexes (M.O.-BET-Bureau de contrôle)	14 100.00 € HT
Prestation cuve actuelle à dépolluer	1 648.00 € HT
Soit un TOAL INVESTISSEMENT DE	172 596.00 € HT

LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL EST DETAILLE COMME SUIV :

Montant des travaux	172 596.00 € HT
Subvention D.S.I.L.	104 265.24 €
FONDS CHALEUR ADEME	33 800.00 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	34 519.20 €

Le Conseil Municipal après délibération

Approuve le projet de chaufferie bois à l'école publique et sollicite une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires car ce dossier s'inscrit dans l'item proposé dans la circulaire préfectorale :

transition écologique à savoir pour notre commune : la rénovation énergétique des bâtiments.

Approuve le plan de financement prévisionnel présenté

DELIB20200905

REHABILITATION ET EXTENSION DU CENTRE SOCIAL /MAISON DE L'ENFANCE-

Demande de subvention DSIL

La maison de l'enfance accueille en son sein l'accueil de loisirs, garderie périscolaire mais également centre social.

Les effectifs sont en hausse au sein de l'établissement. la PMI nous a sollicité le réaménagement extension des locaux afin d'accueillir le public enfants d'une part et adultes d'autres part.

Une étude sur la restructuration et extension des locaux a été sollicitée auprès d'un architecte

L'estimation prévisionnelle porte sur un coût d'investissement de 430 000 €

A laquelle s'ajoute les missions annexes (M.O., BET, bureau contrôle) 57 700 €

Et locations de salles modulaires le temps des travaux 90 000 €

SOIT UN MONTANT ESTIMATIF GLOBAL DE 577 700 €

LE PLAN DE FINANCEMENT S'ETABLIT COMME SUIT

Montant des travaux 577 700 €

Subvention au titre de la DSIL 462 160 €

FINANCEMENT COMMUNAL-PRET 115 440 €

Le Conseil Municipal

Au vu des travaux à engager,

Considérant que ce projet correspond aux aides pouvant être accordées au titre de la DSIL « résilience sanitaire » : mise aux normes des équipements d'accueil du public (accueil de loisirs et centre social)

Considérant que ce projet à vocation à l'accueil d'une population intercommunale (activités gérées par l'Association Famille Loisirs dont 11 communes sont adhérentes,

Considérant que ce projet à vocation à accueillir une population adulte en situation de précarité, au sein du centre social dans de meilleures conditions de sécurité, d'accompagnement des personnes en situation de difficultés (banque alimentaire, permanence services sociaux...)

Le Conseil Municipal :

Sollicite une subvention pour notre projet, de la Dotation de Soutien à l'investissement local et l'accompagnement à la relance sur le territoire, au titre de **la résilience sanitaire** proposée dans la circulaire préfectorale.

Approuve le plan de financement présenté.

DELIB20200906

REHABILITATION CENTRE SOCIAL – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT – ACCES DES SERVICES AU PUBLIC

La maison de l'enfance accueille en son sein l'accueil de loisirs, garderie périscolaire mais également centre social.

Ce service d'accueil non seulement pour les enfants, est agréé centre social et accueille en son sein les familles des 11 communes adhérentes à l'AFEL association à qui nous avons confié la gestion du service.

La PMI nous a sollicité le réaménagement et l'extension des locaux afin d'accueillir le public enfants d'une part et adultes d'autres part.

Ce réaménagement permettra un accueil personnalisé et assurant la confidentialité pour les personnes en situation de précarité (service banque alimentaire, permanences services sociaux, aide et suivi des personnes).

Cet équipement est un accueil social de proximité très important pour notre commune et les communes environnantes. La mise aux normes agencement et sanitaires répond aux premiers besoins sociaux.

Une étude sur la restructuration et extension des locaux a été sollicitée auprès d'un architecte

L'estimation prévisionnelle porte sur un coût d'investissement de 430 000 €

A laquelle s'ajoute les missions annexes (M.O., BET, bureau contrôle) 57 700 €

Et locations de salles modulaires le temps des travaux 90 000 €

Soit un MONTANT HT 577 700 €

Le Conseil Municipal

Au vu des travaux à engager,

Considérant que ce projet de réhabilitation de la maison de l'enfance/centre social permettra un accès dans des conditions de sécurité des enfants des espaces garderie, centre de loisirs, mais également d'accueillir dans l'espace centre social une population d'adultes en situation de précarité avec des espaces dédiés : banque alimentaire, services sociaux, permanence des services du CDAS...

Offrant ainsi une offre de service à la population satisfaisante au regard des recommandations de la PMI et une facilité d'accès pour la population communale et extra communale par un nouvel agencement des locaux

Le Conseil Municipal

Sollicite de Monsieur le Président du Département d'Ille et vilaine, une subvention pour ce projet de réhabilitation des locaux de la maison de l'enfance, centre social au titre de l'accès des services au public 2020.

DELIB20200907

Réhabilitation Centre social - DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF d'ILLE ET VILAINE

La maison de l'enfance accueille en son sein l'accueil de loisirs, garderie périscolaire mais également centre social.

Ce service d'accueil non seulement pour les enfants, est agréé centre social et accueille en son sein les familles des 11 communes adhérentes à l'AFEL association à qui nous avons confié la gestion du service.

La PMI nous a sollicité le réaménagement et l'extension des locaux afin d'accueillir le public enfants d'une part et adultes d'autres part.

Ce réaménagement permettra un accueil personnalisé et assurant la confidentialité pour les personnes en situation de précarité (service banque alimentaire, permanences services sociaux, aide et suivi des personnes).

Cet équipement est un accueil social de proximité très important pour notre commune et les communes environnantes. La mise aux normes agencement et sanitaire répond aux premiers besoins sociaux.

Une étude sur la restructuration et extension des locaux a été sollicitée auprès d'un architecte

L'estimation prévisionnelle porte sur un coût d'investissement de 430 000 €

A laquelle s'ajoute les missions annexes (M.O., BET, bureau contrôle) 57 700 €

Et locations de salles modulaires le temps des travaux 90 000 €

Soit un MONTANT HT 577 700 €

Le Conseil Municipal

Au vu des travaux à engager,

Considérant que ce projet de réhabilitation de la maison de l'enfance/centre social permettra un accès dans des conditions de sécurité des enfants des espaces garderie, centre de loisirs, mais également d'accueillir dans l'espace centre social une population d'adultes en situation de précarité avec des espaces dédiés : banque alimentaire, services sociaux, permanence des services du CDAS...

Offrant ainsi une offre de service à la population satisfaisante au regard des recommandations de la PMI et une facilité d'accès pour la population communale et extra communale par un nouvel agencement des locaux

Le Conseil Municipal

Sollicite de de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille & Vilaine, une subvention pour ce projet de réhabilitation des locaux de la maison de l'enfance, centre social au titre du programme d'investissement 2021.

DELIB20200908

MEDIATHEQUE AVENANT LOT 4 CHARPENTE BOIS SCBM

Jean-Marc BUAN adjoint présente deux avenants au marché médiathèque pour le lot 4 charpente bois SCBM.

Le premier un devis en plus-value + 248.19 € correspondant à charpente existante poteau

Le second, un devis en moins-value – 126.96 € correspondant à dépose de chevrons et pannes non réalisée

Soit plus-value de 121.23 €

Montant du marché initial : 28 004.24 €

Plus-value 121.23 €

Nouveau marché 28 125.47€

Le Conseil Municipal après délibération

Valide les avenants 1 et deux au lot 4 charpente bois de l'entreprise SCBM

Donne pouvoir à M le Maire pour signer les avenants présentés.

DELIB20200909

SDIS DISSOLUTION

Aux fins d'établir l'arrêté portant dissolution du SICST, il est nécessaire de prendre délibération afin de se prononcer sur

- le versement de l'excédent de clôture à la commune de Tinténiac en compensation partielle de la cession du terrain d'assiette du centre de secours à titre gratuit de la commune de Tinténiac au SICST
- le transfert en pleine propriété et à titre gratuit au SDIS 35, l'immeuble du centre de secours de Tinténiac d'une superficie totale d'environ 973 m², et son terrain d'assiette (parcelles cadastrées section B n°914, 919 et 920, d'une contenance totale de 390 m², sis rue Ratel,
- le transfert du contrat d'emprunt souscrit auprès de la caisse régionale du crédit agricole dont les références sont 70002641451 (capital restant dû : 367 720,05 €) ainsi que tous les actes et contrats signés par le SICST jusqu'au 31 décembre 2019

Après délibération le Conseil Municipal approuve :

la demande de versement de l'excédent de clôture à la commune de TINTENIAC en compensation partielle de la cession du terrain d'assiette du centre de secours à titre gratuit de la commune de Tinténiac au SICST

- le transfert en pleine propriété et à titre gratuit au SDIS 35, l'immeuble du centre de secours de Tinténiac d'une superficie totale d'environ 973 m², et son terrain d'assiette (parcelles cadastrées section B n°914, 919 et 920, d'une contenance totale de 390 m², sis rue Ratel,
- le transfert du contrat d'emprunt souscrit auprès de la caisse régionale du crédit agricole dont les références sont 70002641451 (capital restant dû : 367 720,05 €) ainsi que tous les actes et contrats signés par le SICST jusqu'au 31 décembre 2019

DELIB20200910

ADHESION ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine

L'adhésion départementale et nationale comprenant également l'abonnement au mensuel 36 000 communes et l'abonnement à 36000 communes supplémentaires.

Après délibération

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine.

DELIB20200911

CLIC NOROIT

Monsieur le Maire rappelle les activités du CLIC NOROIT sur le département. Une activité sportive va être organisée prochainement sur la commune en direction des personnes âgées par le biais de l'A.S. ROMILLE.

Le CLIC NOROIT souhaiterait qu'un élu référent soit désigné comme interlocuteur.

Après délibération :

Mme DE LA VILLEON Laure est désignée référente communale au sein du CLIC NOROIT.

DELIB20200912

COMMISSION COMMUNALE DE REVISION DES LISTES ELECTORALES – nomination d'un élu référent

Monsieur le Maire propose la candidature de Patrick PICHOUX au sein de la commission communale de révision des listes électorales

Après délibération

Le Conseil Municipal approuve la nomination de Patrick PICHOUX à la commission de révision des listes électorales.

DELIB20200913

Recrutement temporaire d'un agent du patrimoine

L'agent titulaire en poste à la bibliothèque municipale est en arrêt maladie. Il est nécessaire afin d'assurer l'ouverture de ce service de procéder au recrutement temporaire d'un agent

Cet agent sera chargé de l'accueil de la bibliothèque municipale le mercredi après-midi. Elle formera des bénévoles qui pourront assurer l'accueil le samedi matin temporairement.

Après délibération

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à recruter un agent temporaire au sein de la bibliothèque municipale comme indiqué ci-dessus.

Demande exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure

Cadres blancs (propriétaire d'un panneau publicitaire) sollicite l'exonération de la taxe cette année du fait du Covid 19.

Après délibération et vote

Contre l'exonération 10 voix

Abstentions 3 voix

La demande de Cadres Blancs n'est pas acceptée par le Conseil Municipal.

Questions diverses

Médiathèque kitchenette : la livraison de la kitchenette pour la médiathèque est prévue le 30 octobre 2020 par la société DARTY qui a obtenu l'approbation de leur proposition mieux-disante.

Nom de la médiathèque : le nom « la Passagère » est celui qui a obtenu le plus de vote lors de la consultation de la population chapelloise, avec 64 voix. « Chap'itre » arrive en second avec 32 voix, suivi de « la Belle Etoile » : 23 voix et « la Capella » 16 voix.

Le 16 septembre, la commission va rencontrer le sculpteur M LEMARCHARD qui est chargé de créer l'enseigne qui sera posée sur la façade de la médiathèque, afin d'étudier ensemble le graphisme de celle-ci.

Bibliothèque

L'agent du patrimoine en arrêt envisage une reprise à mi-temps thérapeutique des démarches sont en cours.

Afin d'assurer la réouverture de la bibliothèque un contrat en durée déterminée va être passé avec l'agent du patrimoine de la bibliothèque de Miniac sous Bécherel/Bécherel afin d'ouvrir la bibliothèque le mercredi.

Celle-ci formera des bénévoles à l'utilisation du logiciel de la bibliothèque et à l'activité de prêt des livres pour l'ouverture du samedi matin.

Réseau des bibliothèques du Pays de Bécherel

La réunion de lancement du réseau des bibliothèques du Pays de Bécherel a été récemment organisée. Les membres de la commission réfléchissent :

D'une part sur l'achat de cartes individuelles suite à la mise en place du logiciel partagé des données. Une carte par personne simplifierait beaucoup la gestion des prêts et des retours pour les bibliothécaires et les bénévoles.

D'autre part, la gratuité ou non de l'adhésion à la bibliothèque pour les habitants des trois communes. Quel tarif pour les hors commune, la gratuité pour tous ? Le sujet est en réflexion pour chaque municipalité.

Projet accessibilité cimetière

Le cabinet ATEC a fourni des premières propositions d'aménagement du cimetière et du futur parking adjacent. Une rencontre avec le cabinet ATEC va être organisée pour en discuter. Le projet n'est pas abouti pour l'instant d'autres dossiers étant en réflexion.

Parking école publique

Plusieurs parents d'élèves de l'école publique ainsi que les enseignantes ont mis en lumière une dangerosité nouvelle sur le parking de l'école, due aux nouveaux accès mis en place pour honorer le protocole sanitaire actuel.

Il est demandé au conseil d'approuver différentes mesures proposées : mises en place d'un parc à vélo, traçage au sol du chemin à suivre pour les enfants rentrant par la classe en bois, suppression d'un segment de haie nécessaire pour la déambulation de façon sécurisée.

COVID 19

La Préfecture va imposer le port du masque sur les zones agglomérées des communes de Rennes Métropole. Il est proposé de limiter aux espaces suivants :

Les parkings des deux écoles- le parking du centre social – la rue de Montmuran : de la place de la mairie au garage, couvrant ainsi les abribus et les commerces. Le Conseil décide de ne pas retenir la zone du city stade dans le zonage de port du masque.

Echo de la chaussée

La maquette du prochain écho va être réalisée pour une distribution début octobre au plus tard.

Conseil Municipal

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le 12 octobre 2020 à 20 :00